

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nathalie Blanchette

<https://www.cadre21.org/membres/eb865f44211a3cd53fe7a93c>

Date d'obtention : 2020-10-07 00:09:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode clé en main avec une trousse spécifique. Cette méthode permet d'intervenir efficacement et rapidement. Sexto est issu d'un partenariat entre le service de police, la direction des poursuites criminelles et pénales ainsi que le milieu scolaire. Il permet à tous d'intervenir de façon concertée. Elle permet une uniformité dans l'intervention entre les différents milieux. Avec Sexto, les intervenants peuvent s'appuyer sur une méthode d'intervention spécifique, concertée et efficace. Sexto, nous permet de nous (les intervenants) sentir efficace dans ce type d'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permet déjà de me sentir plus à l'aise face à ce type d'intervention. Elle va me permettre de me sentir confiante dans mes interventions et d'être rassurée sur l'efficacité de celles-ci. Le fait de me sentir plus confiante va nécessairement transparaître dans mes interventions et sécuriser les jeunes impliqués. Cette formation m'assure également d'intervenir dans mon rôle d'intervenant scolaire et de ne pas prendre la place du corps policier.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention à préserver l'intégrité des jeunes et je ne vais pas chercher à consulter les photos;
Je vais m'assurer de rencontrer les élèves individuellement;
Je vais faire attention afin que le jeune se sente en sécurité et en confiance;
Je vais préserver l'identité des élèves concernés.